

**PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT**

**Décret n°2020-203 du 9 juillet 2020** portant réquisition de l'entrepôt B du port autonome de Brazzaville

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 21-2020 du 8 mai 2020 déterminant les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019-269 du 17 septembre 2019 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-105 du 9 avril 2020 portant approbation du plan de la riposte au coronavirus (Covid-19) ;

Vu le décret n° 2020-147 du 11 juin 2020 portant création de l'unité de gestion des produits et matériels de lutte contre la pandémie de coronavirus (Covid-19),

Décète :

**Article premier** : L'entrepôt B du port autonome de Brazzaville est réquisitionné jusqu'à nouvel ordre pour le stockage des produits et matériels destinés à la lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19).

**Article 2** : Les ministres en charge de la défense nationale, de la santé et des transports sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 9 juillet 2020

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre de la défense nationale,

Charles Richard MONDJO

La ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement,

Jacqueline Lydia MIKOLO

La ministre du plan, de la statistique, de l'intégration régionale, des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS